

102^e RÉUNION DU BUREAU DES CONDITIONS
D'ADMISSION
14 Juin 2018
De 13 h à 14 h 30, HAE

ORDRE DU JOUR

	Point à l'ordre du jour	Responsable
1	Ouverture de la réunion	
1.1	Ouverture de la réunion et présentation des participants	D. Peters
1.2	Adoption de l'ordre du jour	D. Peters
2	Procès-verbal de la réunion précédente (annexe 2)	
	<i>Motion : Que le procès-verbal de la 101^e réunion du Bureau des conditions d'admission tenue le 7 avril 2018 soit approuvé tel que distribué.</i>	D. Peters
3	Examen des mesures de suivi de la réunion précédente	M. Ouellette
4	Discussion sur le plan de travail du BCA (annexe 4)	D. Peters
4.1	Aperçu du processus de consultation (annexe 4.1)	D. Peters
4.2	Trois principales priorités en matière de nouveaux documents	D. Peters
4.3	Trois documents prioritaires à examiner	D. Peters
4.4	Guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat	D. Peters
5	Points ajoutés à l'ordre du jour	D. Peters
	Prochaines réunions du BCA	
6	<i>Téléconférence : 17 juillet 2018 de 13 h 30 à 15 h, HAE</i> <i>Réunion en personne : Québec (QC), 14 et 15 septembre 2018</i> <i>Téléconférence : 29 janvier 2019</i>	D. Peters
7	Examen des mesures de suivi de la 102 ^e réunion du Bureau des conditions d'admission	M. Ouellette
8	Conclusion	D. Peters

1. Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue à tous. Les nominations des nouveaux membres du Bureau des conditions d'admission ont été approuvées lors de la réunion de mai du conseil d'administration. Le 1^{er} juillet 2018, les nominations suivantes entreront en vigueur :

Ron LeBlanc, président
 Dennis Peters, président sortant
 Mahmoud Mahmoud, vice-président
 Amy Hsiao, représentante des provinces de l'Atlantique
 Samer Inchasi, membre hors cadre
 Karen Savage, Colombie-Britannique, représentante du Yukon
 Qing Zhao, membre hors cadre

Jerry Helfrich, Usha Kuruganti, Paul Blanchard et Sandra Gwozdz termineront leur mandat le 30 juin 2018.

1.1. Ouverture de la réunion et présentation des participants

Membres du Bureau des conditions d'admission	Dennis Peters, PhD, FEC, SMIEEE, P.Eng.	Président
	Ron LeBlanc, FEC, P.Eng.	Vice-président
	Paul Blanchard, FEC, P.Eng.	Président sortant
	Frank Collins, FEC, P.Eng.	Représentant des provinces de l'Atlantique
	Roydon Fraser, PhD, FEC, P.Eng.	Représentant de l'Ontario
	Frank George, FEC, FGC (Hon), P.Eng.	Alberta, représentant des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
	Margaret Anne Hodges, FEC, FGC (Hon), P.Eng., PMP	Membre hors cadre
	Amy Hsiao, PhD, MBA, P.Eng.	Représentante des provinces de l'Atlantique
	Nikeetta Marshal, MSc, P.Eng.	Membre hors cadre
	Diane Riopel, PhD, FIC, ing.	Représentante du Québec
	Karen Savage, FEC, P.Eng.	Colombie-Britannique, représentante du Yukon
	Ian Sloman, P.Eng.	Saskatchewan, représentant du Manitoba
	Qing Zhao, PhD, P.Eng.	Membre hors cadre
Absents : Jerry Helfrich, FEC, P.Eng., Samer Inchasi, P.Eng., PMP, Usha Kuruganti, PhD, FEC, P.Eng., et Mahmoud Mahmoud, PhD, FEC, P.Eng.		

Représentant du conseil d'Ingénieurs Canada	David Lynch	
Employés d'Ingénieurs Canada	Catherine Christoffersen	Coordonnatrice, Compétences professionnelles
	David Lapp	Gestionnaire, Mondialisation et Développement durable
	Mélanie Ouellette	Gestionnaires, Compétences professionnelles
	Stephanie Price	Vice-présidente directrice, Affaires réglementaires

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Aucun changement ni ajout ne sont proposés.

La motion visant à adopter l'ordre du jour est proposée par Ian Sloman, appuyée par Ron LeBlanc et adoptée à l'unanimité. L'ordre du jour est adopté.

2. Procès-verbal de la réunion précédente (annexe 2)

Des corrections sont apportées au rapport du Comité sur l'ingénieur stagiaire : le Guide sur la manière de favoriser d'entrepreneuriat ne nécessitera pas d'approbation sur la consultation au mois de septembre 2019 et on remplace « route to being an EIT » par « route to being a P.Eng » dans la version anglaise (mesure de suivi 102.1).

Motion : Que le procès-verbal de la 101^e réunion du Bureau des conditions d'admission tenue le 7 avril 2018 soit approuvé tel que corrigé. La motion est proposée par Paul Blanchard, appuyée par Ron LeBlanc et adoptée à l'unanimité. Le procès-verbal est approuvé.

3. Examen des mesures de suivi de la réunion précédente

Les suivis ont tous été effectués.

4. Discussion sur le plan de travail du BCA (annexe 4)

4.1. Aperçu du processus de consultation (annexe 4.1)

Le président expose le contexte de l'élaboration d'un nouveau plan de travail. Le BCA le rédigera de manière à s'aligner sur le plan stratégique et l'échéancier budgétaire d'Ingénieurs Canada. Le nouveau plan stratégique de l'organisme a été approuvé au mois de mai 2018. Ingénieurs Canada a mené d'intenses consultations avec les organismes de réglementation en 2017 et 2018, au cours desquelles ces derniers ont insisté sur le fait qu'Ingénieurs Canada devait travailler exclusivement sur des sujets approuvés par eux. Dès lors, il sera important pour le BCA de répondre aux besoins des organismes de réglementation et d'éviter de réaliser des travaux que ces derniers trouveraient peu pertinents. Le BCA étant un comité du conseil d'Ingénieurs Canada, relevant directement de ce dernier, son plan de travail doit recevoir l'approbation du conseil. L'échéancier de l'élaboration du nouveau plan de travail du BCA

est serré puisque ce nouveau plan doit être rédigé d'ici janvier 2019 pour s'aligner sur le plan stratégique d'Ingénieurs Canada.

Au cours des consultations menées dernièrement auprès des organismes de réglementation par Ingénieurs Canada, certains de ces organismes ont relevé un manque de traçabilité quant à la raison pour laquelle le BCA travaillait sur certains points et quant au demandeur de ces travaux. Même si le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le plan de travail du BCA, à l'avenir, il sera important pour les organismes de réglementation de comprendre les raisons pour lesquelles le BCA se penche sur une question en particulier. Il sera aussi important pour l'ensemble des organismes de réglementation d'accepter le travail effectué par le BCA même s'ils ne sont pas tous individuellement en accord avec chaque sujet abordé. Les organismes de réglementation ont également souligné que le nombre de sujets abordés par le BCA était trop élevé. La charge de travail du BCA a une incidence sur les organismes de réglementation, qui sont consultés à de nombreuses reprises sur chaque document préparé par le BCA.

Il est noté que, lorsque le BCA a élaboré son plan de travail précédent, il n'a pas reçu de message clair de la part des groupes de responsables quant à leurs priorités en matière de travail du BCA. La perception est que le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé le plan de travail du BCA sans étude approfondie, de sorte qu'il devient difficile par la suite pour le conseil de s'approprier le plan de travail. Pour élaborer son nouveau plan de travail, le BCA a donc entrepris de consulter les groupes de responsables sur son contenu et leur a demandé de prendre officiellement position à ce sujet en tant que groupes. Les groupes de responsables se sont vu demander d'indiquer les points hautement prioritaires, les points faiblement prioritaires et les nouveaux sujets à aborder. Les mêmes questions ont été posées aux membres du BCA afin d'obtenir leur avis. Les réponses des groupes de responsables et des membres du BCA seront soumises au groupe des chefs de direction. Le BCA demandera l'avis de ce dernier sur ce que devrait être le contenu de son plan de travail et ce qu'il faudrait en exclure. L'ébauche de plan de travail sera alors soumise à l'examen initial du conseil d'Ingénieurs Canada au mois de septembre 2018 et à son approbation finale en décembre 2018.

Un membre du BCA désire savoir si l'on a demandé aux groupes de responsables s'il fallait annuler certaines publications du BCA. Cela n'a pas été fait, mais on souligne que, si les groupes de responsables considèrent certains documents comme de faibles priorités, cela peut être une bonne indication des documents à annuler. Il est noté que, au moment où le BCA entreprend l'examen de chacun des documents, les organismes de réglementation ont également la possibilité de demander qu'un document soit annulé. Un autre membre du BCA souligne que, dans le passé, les organismes de réglementation ont demandé au BCA de s'abstenir de travailler sur certains documents, bien qu'il arrive parfois que certains organismes de réglementation n'accordent qu'une faible priorité à un document que d'autres organismes trouvent très utile, ce qui pose des problèmes. Pour le processus de consultation sur le plan de travail en cours, en raison de l'échéancier serré, le BCA n'a pas consulté individuellement chacun des organismes de réglementation. On demandera aux groupes de responsables de concilier les opinions divergentes afin de présenter une position commune. Le président souligne que le BCA continue d'améliorer le processus d'élaboration de son plan de travail et

espère pouvoir avoir plus de temps pour rédiger son prochain plan de travail, ce qui pourrait lui permettre de consulter individuellement chacun des organismes de réglementation.

Le plan de travail sera un plan triennal révisé chaque année, ce qui donnera aux organismes de réglementation une nouvelle occasion de donner leur avis. Le plan stratégique d'Ingénieurs Canada est un plan intégral renfermant tous les sujets qui seront abordés par l'organisme. Un membre du BCA fait observer que le BCA est un organisme de service pour Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation, et que, dans plusieurs consultations, il a entendu dire que le BCA devait se contenter de travailler sur des sujets recueillant l'approbation des organismes de réglementation.

Une fois son plan de travail approuvé, le BCA se trouvera en phase avec Ingénieurs Canada et tous ses autres groupes. Un membre du BCA fait observer que la rétroaction sur le plan de travail devrait être transmise par écrit de façon à pouvoir rappeler aux gens ce qu'ils ont demandé.

La rétroaction des membres du BCA sur le plan de travail devrait être recueillie au cours d'une téléconférence. Les membres du BCA auraient ainsi l'occasion de suggérer et d'analyser les points figurant dans le plan de travail. En fin de compte, les chefs de direction auront beaucoup de poids pour déterminer le contenu du plan de travail.

Un membre du BCA se dit préoccupé du fait que le Groupe des chefs de direction et les groupes de responsables jouiront d'une trop grande influence sur le contenu du plan de travail du BCA et estime que l'influence des conseils d'organismes devrait être plus marquée. Il est précisé que les groupes de responsables relèvent du Groupe des chefs de direction, qui accueillera leurs commentaires. Le Groupe des chefs de direction fixera alors ses trois grandes priorités pour le plan de travail du BCA et fera ses recommandations à ce dernier. Le BCA tiendra une nouvelle téléconférence le 17 juillet 2018 afin de décider des points à inclure dans le plan de travail, après quoi le BCA présentera son plan de travail au conseil d'Ingénieurs Canada au mois de septembre 2018. Les membres du conseil d'Ingénieurs Canada disposeront de plusieurs mois pour consulter leur conseil respectif à propos du plan de travail. Le conseil prendra sa décision finale quant à l'approbation du plan de travail du BCA au cours de sa réunion du mois de décembre 2018. Le membre du BCA se dit satisfait de ce processus. Un autre membre du BCA demande si les chefs de direction représentent leurs conseils et en sont les porte-parole, ce qui fera l'objet d'une discussion en privé.

Un autre membre du BCA note qu'en tant qu'entité nationale, le BCA est censé être neutre et qu'il lui arrive par conséquent de publier des documents avec lesquels certains organismes de réglementation sont en désaccord. Il souligne le fait que le processus d'élaboration du plan de travail en cours vise précisément à satisfaire tous les organismes de réglementation. Le président affirme que le BCA cherche à rédiger des documents acceptables pour tous les organismes de réglementation même s'ils ne sont pas tous d'accord avec leur contenu et qu'en cours de processus, les groupes de responsables et le Groupe des chefs de direction doivent confronter leurs opinions et arriver à des consensus entre eux.

4.2. Trois principales priorités en matière de nouveaux documents

Le groupe examine les trois principales priorités en matière de nouveaux documents. Deux propositions de nouveaux points au plan de travail ont été transmises par courrier électronique par des membres du BCA avant la réunion. On explique qu'après l'examen de chacune des propositions, le BCA votera sur chacune d'elles, ajoutant qu'il est souhaitable d'obtenir un appui fort du BCA avant de proposer d'inclure un point dans l'ébauche de plan de travail. Le président invite les deux membres du BCA qui ont proposé de nouveaux points à les présenter. Il leur est demandé de préciser le but du guide proposé.

Guide sur les milieux de travail sains pour les ingénieurs

Le premier guide proposé vise à aider les organismes de réglementation à élaborer des lignes directrices sur des milieux de travail sains pour les ingénieurs. Le proposant explique que la recherche permet de cerner des éléments communs qui ont une incidence sur le maintien en poste d'ingénieurs, aussi bien hommes que femmes, dans un milieu de travail. Parmi ces éléments, on retrouve l'existence d'un plan de formation pour les ingénieurs et la rétroaction fournie à ces derniers. Il existe déjà une norme de la CSA sur la santé et la sécurité au travail, qui pourrait servir à élaborer ce guide. Le proposant souligne que son utilité tient au fait que de nombreux ingénieurs travaillent dans de petites entreprises sans grandes ressources humaines. Il ajoute que les ingénieurs sont parfois difficiles en ce qui concerne leur carrière, que les employeurs peuvent ressentir le contrecoup financier d'une faible rétention et qu'il serait bon de s'assurer que les diplômés en génie fassent carrière en génie.

Le but du guide consisterait à proposer des normes de milieu de travail destinées aux employeurs pour les aider à attirer des ingénieurs et à les garder à leur service. Le principal public visé est celui des praticiens. Le guide définirait les caractéristiques habituelles d'un environnement de travail professionnel pour aider les praticiens à savoir si leur environnement de travail est adéquat. Le document donnerait aussi un modèle que les employeurs pourraient chercher à atteindre et aiderait les ingénieurs gestionnaires à comprendre les composantes d'un environnement sain. Le proposant ajoute que ce concept est connu sous le nom de « écologie du milieu de travail ». Le guide serait axé sur les praticiens ayant une formation en technologie ou en génie, bien que les normes soient de nature générale.

Un participant souligne que ce guide ressemble à un guide de pratiques exemplaires à l'intention des ingénieurs stagiaires et s'inscrirait dans le programme de développement continu des ingénieurs, ce qui correspondrait aux conditions d'admission. Le membre du BCA à l'origine de la proposition affirme que le guide s'adresserait à des membres à toutes les étapes de leur carrière. On souligne que, si cette proposition est retenue, elle passera par le processus d'élaboration des guides du BCA, qui permettra d'en déterminer la portée et le public visé.

Livre blanc sur le système national d'examens techniques

Le deuxième sujet dont l'ajout au plan de travail a été proposé par courrier électronique est

l'élaboration d'un livre blanc sur les avantages et les inconvénients d'un système national d'examens techniques pour les détenteurs de diplômes agréés et non agréés par le Bureau d'agrément. Dans le plan stratégique d'Ingénieurs Canada, l'évaluation, soit l'agrément et les conditions d'admission, est reconnue comme un enjeu important. Le livre blanc renfermerait la description d'un système national d'examens techniques et son mode d'implantation et de prestation. Il ne fixera aucune orientation pour Ingénieurs Canada ou la profession, mais comblerait le besoin de proposer une gestion du risque et une planification des situations d'urgence proactives pour le cas où le système actuel serait de nouveau remis en question, comme dans l'affaire Mihaly. De surcroît, ce livre blanc répondrait aux préoccupations des doyens à propos des unités d'agrément (UA). Il ne signifierait pas l'élimination du système du BA, mais que les UA ne feraient plus partie de l'agrément. Ce dernier porterait plutôt sur les résultats de l'évaluation, l'amélioration continue, l'innovation, etc., tandis que les examens porteraient sur les éléments techniques.

Un autre membre du BCA exprime son soutien à cette proposition, puisqu'il a déjà soutenu dans le passé que tous les candidats doivent passer des examens, mais les méthodes appliquées pour confirmer le fait qu'ils les réussissent ou non diffèrent.

Questions émergentes

Un autre membre du BCA présente des propositions portant sur six points :

- l'entrepreneuriat et les ingénieurs stagiaires, une question déjà abordée en partie selon lui;
- la mondialisation, c'est-à-dire s'occuper de la question de la responsabilité de conceptions réalisées au large des côtes, ce qui constitue actuellement une grave lacune dans le système;
- la dénonciation, une question parfois abordée mais jamais réglée;
- les spécialistes des sciences naturelles, qui sont négligés dans la transition entre la diplomation et la profession, selon lui, ce qui entraîne un recul de la profession d'ingénieur;
- la confidentialité et la sécurité, qu'il considère comme étant actuellement laissées aux informaticiens, qui s'intéressent à la manière de maintenir la sécurité, mais ne sont pas abordées par la profession d'ingénieur, qui devrait se pencher sur les processus à mettre en œuvre;
- le rythme plus rapide de la société par rapport à la profession d'ingénieur, par exemple, le fait que certains organismes de réglementation au moins, voire la plupart, n'abordent pas les questions liées à l'intelligence artificielle, aux véhicules autonomes et à leurs implications. Il faudrait, par exemple, examiner si le travail d'ingénierie en intelligence artificielle devrait être réglementé ou si la profession va permettre à d'autres de prendre possession de ces domaines.

Un membre du BCA considère qu'il s'agit là d'excellentes propositions. Il considère que les deux derniers points relèvent de l'application de la loi, ce à quoi s'oppose le membre qui a fait la proposition; bien que l'application de la loi fasse partie des éléments de ces questions, estime-t-il, le point essentiel devrait être de commencer par reconnaître que le travail effectué est du travail de génie. Le proposant considère que la profession devrait s'abstenir de recourir à l'application de la loi pour affirmer sa

position et que la profession n'a pas saisi, globalement, les changements survenus au sein de la société. Par ailleurs, un autre membre estime que, si les organismes de réglementation considèrent ce travail comme relevant du génie, il leur faut alors faire appliquer la loi. On remarque que le point commun entre ces six propositions est qu'il s'agit dans chaque cas de grandes questions avec une forte incidence sur la pérennité de la profession et qui ne sont pas examinées actuellement. Un autre membre du BCA fait observer que toutes ces questions, sauf celle des spécialistes des sciences naturelles, sont liées à la protection du public. Le proposant reconnaît qu'elles sont toutes étroitement associées à l'objectif des organismes de réglementation, y compris celle des spécialistes des sciences naturelles. Il estime que les organismes de réglementation seraient très heureux de voir le BCA aborder à tout le moins une de ces questions.

Le membre du BCA qui a proposé les six points laisse entendre que le but ne serait pas de travailler sur l'une de ces questions, mais d'approfondir chacune d'entre elles puis de fixer des priorités. Quelqu'un affirme qu'il pourrait se révéler difficile de faire approuver cette approche par le Groupe des chefs de direction. Un commentaire est fait à propos du mandat du chef de la direction d'Ingénieurs Canada de définir les domaines d'exercice émergents. Le secrétariat ferait part de ces six questions au membre du personnel permanent d'Ingénieurs Canada qui se pencherait sur ce dossier (**mesure de suivi 102.2**). Le proposant est d'accord avec cette approche, mais souhaiterait malgré tout proposer l'intégration de ces questions dans le plan de travail. Une discussion s'engage sur les domaines qui feraient partie du dossier des domaines émergents, la confidentialité et la sécurité, la mondialisation, l'intelligence artificielle et les véhicules autonomes étant tous considérés comme des domaines émergents. Il est proposé d'éliminer les questions de la confidentialité et la sécurité et l'intelligence artificielle/les véhicules autonomes comme sujets distincts et de les classer parmi les domaines émergents. Un participant fait observer que l'inclusion de la question de l'entrepreneuriat en génie dans le plan de travail est déjà à l'étude à titre de question distincte, au point 4.4 de l'ordre du jour.

Autres sujets de discussion

Un membre du BCA fait observer qu'il serait utile de créer un cours d'éthique et déontologie en ligne. Ce point a déjà été abordé par les organismes de réglementation et Ingénieurs Canada, qui a recueilli de l'information à ce sujet auprès d'Engineers and Geoscientists BC. Un autre membre du BCA souligne qu'il faudrait élaborer un cadre des thèmes liés à la déontologie, comme la divulgation et les conflits d'intérêts, et les aborder dans le Guide sur le Code de déontologie.

Prochaines étapes

Le président signale que, bien qu'il ait été prévu au départ que les membres du BCA établissent les priorités entre les propositions soumises au BCA, étant donné qu'on en dénombre huit, la détermination des priorités se fera plutôt par courriel. Le président demande à chacun des membres du BCA qui ont proposé des sujets de rédiger un courriel décrivant sa proposition. Cette description devrait comprendre le sujet, le public visé, la portée et les avantages que cela apporterait aux organismes de réglementation. Les courriels devraient être expédiés avant le 15 juin (**mesure de suivi 102.3**).

4.3. Trois documents prioritaires à examiner

Le président demande les commentaires des membres du BCA concernant les documents à examiner en priorité. Un membre du BCA recommande de donner priorité au Guide national par étapes pour la préparation et la mise en application d'un plan individuel de développement professionnel continu (2008) et au Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie (2009). La question est posée de savoir dans quelle mesure le projet d'évaluation sur la base des compétences élaboré par Engineers and Geoscientists BC pourrait avoir une incidence sur le Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie. On fait observer que l'un des objectifs du plan stratégique d'Ingénieurs Canada serait de soutenir l'évaluation sur la base des compétences au Canada, tout en reconnaissant l'existence d'autres modèles.

Un autre membre du BCA considère qu'il faudrait donner la priorité au Guide national par étapes pour la préparation et la mise en application d'un plan individuel de développement professionnel continu (2008) et au Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie (2009). Un autre membre du BCA laisse entendre qu'il serait possible d'éliminer le Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession (2016), le Guide sur le Code déontologie (2016) et le Guide « Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire » (2016) de la liste des travaux à examiner, étant donné que ce sont les documents les plus récents. Un autre membre du BCA souligne l'importance du Guide sur l'authentification des documents d'ingénierie. On note que ce comité a récemment fait une tentative de révision de ce document, qui n'a pas abouti.

On note que tous les programmes d'examens ont toujours été revus tous les trois ans, de sorte qu'ils devraient tous être revus dans le cadre du plan de travail triennal du BCA.

4.4. Guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat

Le président explique que l'élaboration d'un nouveau Guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat est en cours, mais que le contenu du guide n'a pas été bien défini ni bien compris par les organismes de réglementation. À l'origine, le guide visait à définir la façon pour les ingénieurs en exercice dans des disciplines émergentes de lancer une entreprise tout en respectant les règlements et en progressant vers l'obtention du permis. Par la suite, le comité a estimé que le guide pouvait aborder les disciplines traditionnelles autant que les disciplines nouvelles. Certains chefs de direction se disaient préoccupés par ce guide étant donné que c'est la protection du public qui constitue le mandat des organismes de réglementation et qu'il était impossible de changer les règles pour un groupe. Une analyse du contexte a permis de constater qu'il n'existait pas d'information sur cette question. Le comité a également été incapable de trouver un fournisseur prêt à travailler sur ce guide. Par contre, le Groupe national des responsables de l'exercice a récemment posé des questions à propos de ce guide.

Un membre du BCA affirme que ce guide demeure utile puisqu'il connaît un ingénieur ayant obtenu son permis tout en travaillant comme entrepreneur. Un autre membre du BCA fait observer que le BCA assume déjà une charge de travail assez lourde et que, comme le comité n'est pas parvenu à élaborer ce guide dans le passé, celui-ci ne devrait constituer une priorité. Un autre membre du BCA souligne la grande importance de ce guide, plus grande qu'il n'y paraît en réalité, étant donné qu'il serait peu

probable de voir des personnes non titulaires de permis exerçant le génie chercher à obtenir leur permis. Ce membre estime que, s'il se développe une culture d'exercice sans permis dans des disciplines émergentes dès le départ, la profession les aura perdues à jamais. Ce point sera soumis au vote des membres du BCA sur les questions à examiner.

Le secrétariat amorcera un vote le 18 juin sur les nouveaux sujets à adopter et les sujets à examiner (**mesure de suivi 102.4**).

Il est suggéré d'ajouter le Guide sur l'authentification des documents d'ingénierie au point sur la mondialisation qui sera abordé dans le cadre du dossier sur les questions émergentes. On souligne également que ces deux questions étaient, par ailleurs, auparavant deux questions distinctes.

5. Points ajoutés à l'ordre du jour

Aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour.

6. Prochaines réunions du BCA

La prochaine téléconférence du BCA aura lieu le 17 juillet 2018 de 13 h 30 à 15 h (HAE).

La prochaine réunion en personne du BCA aura lieu à Québec les 14 et 15 septembre 2018.

Une téléconférence du BCA aura lieu le 29 janvier 2019.

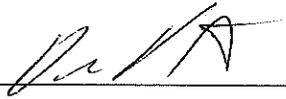
7. Examen des mesures de suivi de la 102^e réunion du Bureau des conditions d'admission

	Mesure de suivi	Responsable
102.1	Corriger le procès-verbal de la 101 ^e réunion du BCA.	Secrétariat
102.2	Transmettre les questions émergentes au membre du personnel d'Ingénieurs Canada responsable.	Secrétariat
102.3	Envoyer la description de la proposition d'ajout au plan de travail au secrétariat avant le 15 juin.	Membres du BCA qui ont proposé des points à ajouter au plan de travail.
102.4	Envoyer aux membres du BCA les questions portant sur les priorités du plan de travail avant le 18 juin, les réponses étant attendues pour le 20 juin.	Secrétariat

8. Conclusion

La séance est levée à 14 h 43 HAE.

Rédigé par : Catherine Christoffersen, coordonnatrice, Compétences professionnelles, au nom de :



Dennis Peters, Ph.D., SMIEEE, FEC, P.Eng.
Président, Bureau des conditions
d'admission



Mélanie Ouellette, MA, MBA
Secrétaire, Bureau des conditions d'admission